

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****29 septembre 2023 - URN****Décision n°CFVU-2023-17**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 9 membres représentés.

Règlement des études en option Licence Accès Santé (L.AS)

- Vu le règlement des études en option Licence Accès Santé (L.AS)

Approbation du règlement des études en option Licence Accès Santé (L.AS)

Pour	26
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve le règlement des études en option Licence Accès Santé (L.AS)

Fait à Rouen, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

2023 - 2024

Règlement des études Options Santé L.AS 1, 2 et 3

Options Santé MMO A et B

Options Santé Pharmacie A et B

Option Santé MMOP



A.	Dispositions générales	4
1.	Inscriptions pédagogiques dans les options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3	4
2.	Guide pour le choix des options accès santé des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 pour l'année universitaire 2022-2023	6
3.	Calendrier prévisionnel de l'année universitaire des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.....	12
4.	Equipe pédagogique et conseil de perfectionnement des options santé des L.AS.....	13
5.	Suivi des étudiants inscrits dans les options santé des L.AS	14
B.	Organisation et programme des enseignements des options santé MMO A et B.....	14
1.	Matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B).....	14
2.	Matière 2 Physiologie Humaine (MMO A/B ; Pharmacie A/B)	16
3.	Matière 3 Biologie Cellulaire Humaine (MMO A)	16
4.	Matière 4 SHS Psychologie Médicale (MMO A/B ; Pharmacie A/B).....	17
5.	Matière 5 Santé Publique (MMO B ; Pharmacie A/B)	17
6.	Matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines (MMO A/B).....	17
C.	Organisation et programme des enseignements des options santé Pharmacie A et B ..	20
1.	Matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie A/B ; MMO A/B).....	20
2.	Matière 2 Physiologie Humaine (Pharmacie A/B ; MMO A/B)	21
3.	Matière 3 Biochimie (Pharmacie A/B).....	22
4.	Matière 4 SHS Psychologie Médicale (Pharmacie A/B ; MMO A/B).....	22
5.	Matière 5 Santé Publique (MMO B ; Pharmacie A/B)	23
6.	Matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique (Pharmacie A).....	23
7.	Matière 7 Médicaments (Pharmacie A/B)	24
8.	Matière 8 Ecosystème (Pharmacie A).....	24
9.	Matière 9 Chimie (Pharmacie B).....	24
D.	Modalités de contrôle des connaissances (MCC) des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B et validation des options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.....	26
1.	Dispositions générales	26
2.	Constitution des sujets d'examens	26
3.	Validation des options santé.....	29
4.	Dispositions spécifiques relatives aux options santé intéressant les étudiants de L.AS 2 et L.AS 3	34

Ce document a pour objectif de :

- Décrire l'organisation et le programme des quatre options santé des Licences avec option accès santé (L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3),
- **Décrire les modalités de contrôle de connaissances et compétences**, et de validation des quatre options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

Toutes les informations concernant le module des métiers de la santé, le module de préparation aux épreuves orales du second groupe d'épreuves afin d'accéder aux formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) et l'organisation de l'accès aux formations MMOP et à la formation de Masso-Kinésithérapie sont précisées dans le document intitulé « Conditions d'accès aux formations MMOP et à la formation de Masso-Kinésithérapie ».

Les éléments mentionnés dans ce document concernent les étudiants qui sont inscrits en L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 à l'**Université de Rouen Normandie** et à l'**Université Le Havre Normandie**.

Le présent document tient compte des textes réglementaires et des objectifs pédagogiques fixés par les enseignants des quatre formations médicales MMOP :

- Code de l'éducation
- Code de la santé publique
- Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 Octobre 2019
- Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique),
- Arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un État autre qu'un État membre de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes,
- Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,
- Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 Novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 29 juin 2023 modifiant l'arrêté du 4 Novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

Dès la rentrée universitaire et durant toute l'année universitaire et ceci afin d'éviter toute incompréhension et tout malentendu :

*** Chaque étudiant inscrit en L.AS 1 ou L.AS 2 ou L.AS 3 à l'Université de Rouen Normandie ou à l'Université Le Havre Normandie doit prendre connaissance des dispositions qui régissent l'organisation et la validation de la licence de rattachement de la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 au sein de la composante d'appartenance de la licence pour les enseignements disciplinaires.**

*** Chaque étudiant inscrit en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 doit prendre connaissance des dispositions qui régissent l'organisation des enseignements et la validation des options santé, du module de présentation des métiers de la santé et hors santé, et du module de préparation aux épreuves orales au sein de l'UFR Santé.**

*** Chaque étudiant doit également prendre connaissance des dispositions relatives à l'organisation des épreuves du premier groupe et du second groupe donnant accès aux formations MMOP.**

*** Chaque étudiant doit également prendre connaissance des dispositions relatives à l'organisation des épreuves donnant accès à la formation de Masso-Kinésithérapie.**

Les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3, doivent consulter régulièrement leur espace numérique de travail (ENT), leur boîte mail universitaire et la page web dédiée aux étudiants en LAS sur le site internet de l'UFR Santé de Rouen.

⇒ lien internet : [Faculté de Médecine et Pharmacie - Licences option "accès santé" \(L.AS\) \(univ-rouen.fr\)](https://univ-rouen.fr/faculte-de-medecine-et-pharmacie/licences-option/accès-santé)

Il est rappelé que le respect et la courtoisie sont de rigueur dans les échanges entre les étudiants, leurs parents ou le représentant légal pour les mineurs d'une part, et les enseignants et les personnels de l'UFR Santé d'autre part.

Toute atteinte à l'ordre ou à la réputation de l'université, y compris sur les réseaux sociaux, pourra entraîner une saisine de la section disciplinaire des usagers (commission de discipline).

La correspondance entre les étudiants et la faculté (enseignants et administration) doit obligatoirement être réalisée *via* la boîte mail universitaire (@univ-rouen.fr) personnelle de chaque étudiant. Toute demande réalisée par une autre messagerie ne sera pas prise en compte.

Selon les dispositions réglementaires en vigueur, les échanges verbaux et écrits avec les parents ou le représentant légal ne peuvent avoir lieu qu'en présence ou copie des étudiants mineurs. Afin de respecter l'autonomie de décision et l'information des étudiants majeurs, ce même principe de communication est demandé.

A. Dispositions générales

1. Inscriptions pédagogiques dans les options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Les Licences 1 (L.AS 1) ou 2 (L.AS 2) ou 3 (L.AS 3) avec option « Accès Santé » de l'Université de Rouen Normandie ou de l'Université Le Havre Normandie, permettent aux étudiants qui le souhaitent et qui satisfont aux exigences définies par l'UFR de Santé de Rouen, de faire acte de candidature dans une ou plusieurs formation(s) médicale(s) (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) et pour certaines L.AS 1 et L.AS 2 de l'Université de Rouen à la formation de Masso-Kinésithérapie.

Seuls peuvent s'inscrire en L.AS 3 :

- Les étudiants issus de L.AS 2 ayant épuisé au maximum une chance de candidature aux formations MPOM, soit en PCEM 1, PCEP 1, PACES, PASS, L.AS 1 ou L.AS 2,
- Les étudiants issus de L2 ayant épuisé au maximum une chance de candidature aux formations MPOM, soit en PCEM 1, PCEP 1, PACES, PASS ou L.AS 1.

Pour s'inscrire en L.AS 2 ou L.AS 3, il faut avoir validé la totalité des 60 ECTS de l'année antérieure

Chacune des Licences avec option « accès santé » (L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3) peut donner accès à une option santé (MMO) ou deux option(s) santé (MMO et P) en fonction de la L.AS considérée. **On distingue ainsi cinq options santé différentes** accessibles en fonction de l'appartenance à la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 considérée :

- **Option santé MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques),
- **Option santé MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales),
- **Option santé Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques),
- **Option santé Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques),
- **Option santé MMOP** combinant les UE d'une option santé MMO aux UE d'une option santé P en fonction de la L.AS considérée.

Les options santé MMO A et B, Pharmacie A et B comportent deux unités d'enseignement (UE) incluant chacune plusieurs matières. Chaque semestre de L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 concernée par ces options santé MMO A et B, Pharmacie A et B comporte une UE de l'option santé considérée (MMO ou P ou MMOP). Le programme des enseignements, **les modalités de contrôle de connaissance et des compétences** les examens des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B sont identiques pour les L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

Afin de pouvoir valider l'option **santé et les ECTS qui** y sont associées, l'étudiant doit avoir effectué son inscription pédagogique dans l'option santé considérée.

⇒ **L'inscription pédagogique dans l'option santé doit être effectuée avant le Vendredi 29 Septembre 2023 au sein de leur UFR de rattachement.**

Un étudiant peut faire le choix d'effectuer une inscription pédagogique dans deux options santé (MMO et Pharmacie) si la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 dans laquelle il est inscrit lui offre cette possibilité. Cela concerne **uniquement** les étudiants inscrits dans les :

- L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Rouen Normandie,
- L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'UFR STAPS de l'Université de Rouen Normandie,
- L.AS 2 ou L.AS 3 Sciences pour la Santé (SPS) de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie,
- L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université Le Havre Normandie.

Un étudiant inscrit simultanément dans deux options santé (MMO et Pharmacie) peut renoncer à l'inscription pédagogique dans l'une des options santé.

⇒ **Le renoncement à l'inscription pédagogique dans l'une des options santé doit être effectuée au plus tard le Mardi 14 Novembre 2023 par mail adressé à pass-las.sante@univ-rouen.fr.**

Pour toute question concernant les options santé et les conditions d'accès aux formations MMOP, nous vous demandons de contacter le service de scolarité de l'UFR Santé à l'adresse mail ci-dessous :

pass-las.sante@univ-rouen.fr

2. Guide pour le choix des options accès santé des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 pour l'année universitaire 2022-2023

Liste des L.AS 1, de leur capacité d'accueil prévisionnelle, des options santé correspondantes et de leur accès vers les formations MMOP

Université de Rouen Normandie

- **L1 Chimie (accès MMOP) (36 places)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **Portail Biologie-Géosciences-Environnement (accès MMOP) (72 places)**
 - **MMOB** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **L1 Sciences de la Vie, Ingénierie de la Santé, Evreux (accès MMOP) (36 places)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **Portail Physique, Mécaniques, Physique-Chimie (accès MMOP) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **Cycle Préparatoire intégré ESITECH (accès MMOP) (25 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L1 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (accès MMOP) (36 places)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L1 Lettres (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L1 Humanités (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L1 Psychologie (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Université Le Havre Normandie

- **Portail Chimie - Sciences de la vie (accès MMOP) (48 étudiants)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **L1 Economie - Gestion (accès MMO) (48 étudiants)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Liste des L.AS 2, des options santé correspondantes et de leur accès vers les formations MMOP

Université de Rouen Normandie

- **L2 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Sciences de la Vie (SV), Ingénierie de la Santé, site Mont Saint-Aignan (accès MMOP)**
 - **Option MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **L2 Sciences de la Vie (SV), site Evreux (accès MMOP)**
 - **Option MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **L2 Physique, Mécaniques, Physique-Chimie (PMPC) (accès MMOP)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **Cycle Préparatoire intégré ESITECH (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Sciences pour la Santé (SPS) (accès MMOP)**
 - **Option MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (accès MMOP)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Humanités (accès MMO)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Lettres (accès MMO)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Psychologie (accès MMO)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Université Le Havre Normandie

- **L2 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L2 Sciences de la vie (CSV) (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **L2 Economie - Gestion (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Liste des L.AS 3, des options santé correspondantes et de leur accès vers les formations MMOP

Université de Rouen Normandie

- **L3 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L3 Sciences de la Vie (Parcours B2MCP), site Mont Saint-Aignan (accès MMOP)**
 - **Option MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **L3 Sciences de la Vie (SV), site Evreux (accès MMOP)**
 - **Option MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **L3 Physique Parcours Physique (accès MMOP)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 -
- **L3 Physique Parcours Mécanique (accès MMOP)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L3 Sciences pour la Santé (SPS) (accès MMOP)**
 - **Option MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS APAS) (accès MMOP)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS ES) (accès MMOP)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS Management) (accès MMOP)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L3 Humanités (Parcours Humanités et Monde Contemporain) (accès MMO)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L3 Lettres (Parcours Enseignement et Recherche) (accès MMO)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L3 Lettres (Parcours MEEF) (accès MMO)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L3 Psychologie (accès MMO)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Université Le Havre Normandie

- **L3 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **L3 Sciences de la vie (SV) (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **L3 Economie - Gestion (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

3. Calendrier prévisionnel de l'année universitaire des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

SEMESTRES 1, 3 et 5	
Pré-rentrée / Module Présentation des métiers de la santé PASS/L.AS	Mardi 29 Aout 2023
Pré-rentrée des Options Santé MMO A/B - Pharmacie A/B	Vendredi 1 ^{er} Septembre 2023
Début des enseignements des options santé MMO A/B - Pharmacie A/B	Vendredi 8 Septembre 2023
Date limite inscription pédagogique dans les options santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B ou MMOP	Vendredi 29 Septembre 2023
Suspension des enseignements - Vacances Automne	Du Lundi 30 Octobre 2023 au Dimanche 5 Novembre 2023
Date limite de renoncement à l'inscription pédagogique dans l'une des options santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B	Mardi 14 Novembre 2023
Fin des enseignements	Vendredi 15 Décembre 2023
Examen Contrôle Continu 1 des options santé MMO A/B - Pharmacie A/B	Vendredi 22 Décembre 2023
Suspension des enseignements - Vacances Jour de l'an	Du Lundi 25 Décembre 2023 au Lundi 8 Janvier 2024
Examen Contrôle Continu 2 des options santé MMO A/B - Pharmacie A/B	Vendredi 12 Janvier 2024
Examen de seconde chance de l'UE option Santé S1 (S3, S5)	A définir
Jury et publication des résultats du semestre 1	En fonction de la L.AS d'affectation
SEMESTRES 2, 4 et 6	
Début des enseignements des options santé MMO A/B - Pharmacie A/B	Vendredi 19 Janvier 2024
Suspension des enseignements - Vacances Hiver	Du Lundi 4 Mars 2024 au Dimanche 10 Mars 2024
Examen Contrôle Continu 1 des options santé MMO A/B - Pharmacie A/B	Vendredi 26 Avril 2024
Suspension des enseignements - Vacances Printemps	Du Lundi 29 Avril 2024 au Dimanche 5 Mai 2024
Fin des enseignements	A définir
Examen Contrôle Continu 2 des options santé MMO A/B - Pharmacie A/B	Vendredi 17 Mai 2024
Examen de seconde chance de l'UE de l'option Santé S2 (S4, S6)	A définir
Jury et publication des résultats semestre 1	En fonction de la L.AS d'affectation
Jury et publication des résultats du semestre 2	En fonction de la L.AS d'affectation

*Le calendrier est fourni à titre indicatif et peut être soumis à modifications.

4. Equipe pédagogique et conseil de perfectionnement des options santé des L.AS

Responsable pédagogique Option santé MMO A et B	Professeur Nathalie RIVES	nathalie.rives@chu-rouen.fr
Responsable pédagogique Pharmacie A et B	Professeur François ESTOUR	francois.estour@univ-rouen.fr
Relais pédagogique site Le Havre Option santé MMO A/B et Pharmacie A /B	Professeur Bouchra LAMIA	bouchra.lamia@chu-rouen.fr
Contact scolarité option santé L.AS (UFR Santé de Rouen)	Mylène DORDET	pass-las.sante@univ-rouen.fr

L'équipe pédagogique des options santé des L.AS est constituée :

- Du Doyen de l'UFR Santé de Rouen et du vice-doyen à la pédagogie, membres de droit,
- Des responsables pédagogiques des options santé des L.AS,
- Du chargé de mission PASS / L.AS,
- De la correspondante des options santé des L.AS sur le site du Havre,
- Des responsables des matières des options santé,
- De tous les enseignants des options santé des L.AS,
- Des responsables pédagogiques des L.AS,
- D'un représentant du service de la scolarité.

L'équipe pédagogique est présidée, en alternance, par les responsables pédagogiques des options santé des L.AS.

L'équipe pédagogique se réunit au moins une fois par an, et chaque fois que nécessaire, afin de faire le bilan de l'année précédente, de l'année en cours. Elle permet de discuter et valider les modifications à apporter au programme pédagogique des options santé des L.AS, aux modalités de contrôle des connaissances. Chaque année, un bilan des L.AS précédentes est analysé de façon à suivre en continu la progression des étudiants, et à adapter le fonctionnement des options santé des L.AS le cas échéant. Chaque réunion de l'équipe pédagogique fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par le représentant de la scolarité dont le contenu est porté à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR Santé et de la CFVU

L'équipe pédagogique mentionnée ci-dessus joue aussi le rôle de conseil de perfectionnement des options santé des L.AS. Il se réunira à l'issue des réunions prévues par l'équipe pédagogique, et à chaque fois que nécessaire. Dans l'objectif d'une démarche qualitative, le conseil pédagogique a pour but d'analyser tout événement indésirable rapporté par un étudiant, un enseignant, un membre de l'administration, l'équipe pédagogique ou toute autre personne signalant un événement en rapport avec l'organisation des cours, des TD, des examens, des jurys, de la diffusion des résultats. Les travaux du conseil de perfectionnement aboutissent à des propositions faites au conseil de gestion de l'UFR santé voire des UFR partenaires pour améliorer la qualité pédagogique des options santé des L.AS, le bien-être et l'accompagnement vers la réussite des étudiants.

5. Suivi des étudiants inscrits dans les options santé des L.AS

L'UFR Santé de Rouen assure, en collaboration avec les UFR partenaires hébergeant des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3, un suivi des étudiants inscrits dans les L.AS et leurs options santé. Ce dispositif a pour objectif de connaître la composition des promotions (effectifs, cursus antérieur, académie d'origine, baccalauréat d'origine, données démographiques...), les résultats par UE, par matière et par semestre, **le taux de réussite aux examens**, le taux de succès lors des épreuves du premier et du second groupe de recrutement des étudiants dans les formations de santé, le taux de non-validation des L.AS. L'orientation post-L.AS 1 (hors formations de santé) vers les L.AS 2, post-L.AS 2 vers les L.AS 3, les licences disciplinaires hors L.AS ou toute autre formation, sera en outre colligé.

Ces résultats font l'objet de comptes rendus portés à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR Santé de Rouen et des UFR partenaires de l'Université de Rouen et du Havre, **ainsi qu'aux CFVU des deux Universités**

B. Organisation et programme des enseignements des options santé MMO A et B

En ce qui concerne les options santé MMO,

- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 1 a accès soit à l'option santé MMO A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) soit à l'option santé MMO B (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales),
- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 2 a accès soit à l'option santé MMO A, soit à l'option santé MMO B,
- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 3 a accès soit à l'option santé MMO A, soit à l'option santé MMO B.

Le responsable pédagogique des options santé MMO A et B des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 est le Professeur Nathalie RIVES.

Pour rappel, un cycle de licence comporte trois années et 6 semestres (S1 et S2 en L1, S3 et S4 en L2 et S5 et S6 en L3) :

- ⇒ Les enseignements des options santé MMO A et B sont dispensés **en présentiel ou en e-learning** pour les étudiants de L.AS 1 au cours du S1 et du S2,
- ⇒ Les enseignements des options santé MMO A et B sont dispensés **uniquement** en e-learning sous la forme principalement de PODCASTS accessibles sur Universitice pour les étudiants de L.AS 2 au cours du S3 et S4 et pour les étudiants de L.AS 3 au cours du S5 et S6 selon le planning proposé pour le S1 et le S2 des L.AS 1,

• Programme des options santé MMO A et MMOB des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Les matières dispensées dans les options santé MMO A et B sont présentées ci-dessous. Certaines matières sont propres à chacune de ces options ; certaines matières sont mutualisées entre les options santé MMO A et B ; certaines matières sont également mutualisées avec les options santé Pharmacie A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) et B (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques).

1. Matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B)

La matière 1 Anatomie Humaine (MMO) comporte pour :

- le semestre 1 (S1), un volume horaire total de 25 heures de cours magistraux (CM),
- le semestre 2 (S2), un volume horaire total de 15 heures de cours magistraux (CM).

La matière 1 est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'option santé MMO A ou B.

La matière 1 Anatomie Humaine est intégralement dispensée pour les CM en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS.

Responsable de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) : Pr Olivier TROST

Enseignants de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) : Pr Fabrice DUPARC, Pr Olivier TROST, Dr Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN.

Programme de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) :

Semestre 1 (25 heures)

- Anatomie générale humaine
- ✓ Anatomie générale des os (ostéologie)
- ✓ Anatomie générale des articulations (arthrologie)
- ✓ Anatomie générale des muscles (myologie)
- ✓ Anatomie générale du système cardio-vasculaire (angiologie)
- ✓ Anatomie générale de l'appareil respiratoire (pneumologie)
- ✓ Anatomie générale du système nerveux (neurologie)
- ✓ Anatomie générale de l'appareil digestif (splanchnologie)
- ✓ Anatomie générale de l'appareil urinaire (urologie)
- ✓ Anatomie générale de l'appareil reproducteur
- ✓ Anatomie générale du système lymphatique

- Anatomie descriptive et topographique du membre supérieur
- ✓ Ostéologie : ceinture scapulaire, humérus
- ✓ Ostéologie : os de l'avant-bras
- ✓ Ostéologie : os de la main
- ✓ Arthrologie : épaule
- ✓ Arthrologie : coude
- ✓ Arthrologie : poignet, main
- ✓ Myologie : muscles de l'épaule
- ✓ Myologie : muscles du bras, muscles de l'avant-bras I
- ✓ Myologie : muscles de l'avant-bras II
- ✓ Myologie : muscles de la main
- ✓ Fosse axillaire, vaisseaux axillaires, plexus brachial
- ✓ Vaisseaux et nerfs du bras
- ✓ Vaisseaux et nerfs de l'avant-bras et de la main
- ✓ Espaces superficiels du membre supérieur

Semestre 2 (15 heures)

- Anatomie descriptive et topographique du membre inférieur
- ✓ Ostéologie : pelvis, fémur
- ✓ Ostéologie : os de la jambe
- ✓ Ostéologie : os du pied
- ✓ Arthrologie : hanche
- ✓ Arthrologie : genou
- ✓ Arthrologie : cheville et pied
- ✓ Myologie : muscles de la région glutéale
- ✓ Myologie : muscles de la cuisse
- ✓ Myologie : muscles de la jambe
- ✓ Myologie : muscles du pied
- ✓ Plexus lombal, plexus lombo-sacré
- ✓ Vaisseaux et nerfs de la cuisse
- ✓ Vaisseaux et nerfs de la jambe
- ✓ Vaisseaux et nerfs du pied, région plantaire
- ✓ Espaces superficiels du membre inférieur

2. Matière 2 Physiologie Humaine (MMO A/B ; Pharmacie A/B)

La matière 2 Physiologie Humaine comporte un volume horaire total de **25 heures** de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S2, S4 et S6. **La matière 2** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **les options santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B**.

La matière 2 Physiologie Humaine est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Anne-Marie LEROI

Enseignants de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Marie-Laure WELTER, Dr Nathalie CHASTAN, Dr Marie NETCHITAILO, Pr Anne-Marie LEROI, Dr Mireille CASTANET, Pr Guillaume GOURCEROL, Dr Abdeslam CHAGRAOUI, Pr Eric VERIN.

Programme de la matière 2 Physiologie humaine :

- Organisation générale du système nerveux
- Physiologie de la motricité et de la sensibilité
- Système nerveux végétatif
- Physiologie de la vigilance et du sommeil
- Physiologie de la douleur
- Physiologie de l'axe hypothalamo-hypophysaire
- Physiologie du stress
- Physiologie de la température corporelle
- Système de régulation homéostatique
- Physiologie cardio-vasculaire
- Physiologie générale de la respiration
- Physiologie du vieillissement
- Réponse physiologique au repas

3. Matière 3 Biologie Cellulaire Humaine (MMO A)

La matière 3 Biologie Cellulaire Humaine comporte un volume horaire total de **16 heures**, de cours magistraux uniquement, dispensés **aux semestres S1, S3 et S5**. **La matière 3** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **l'option santé MMO A**.

Responsable de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine : Dr Marine MALLETER

Enseignants de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine : Dr Marine MALLETER, Dr Florent MARGUET.

Programme de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine :

- Introduction et méthodes d'étude en biologie cellulaire (Marine MALLETER)
- Membranes biologiques (Marine MALLETER)
- Noyau et cytosol (Florent MARGUET)
- Cytosquelette (Florent MARGUET)
- Transports et membranes (Marine MALLETER)
- Système endomembranaire (Marine MALLETER)
- Mitochondries (Marine MALLETER)
- Prolifération et mort cellulaire (Florent MARGUET)

4. Matière 4 SHS Psychologie Médicale (MMO A/B ; Pharmacie A/B)

La matière 4 Sciences humaines et sociales (SHS) Psychologie Médicale comporte un volume horaire total de **8 heures**, de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. La matière 4 est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'option santé MMO A ou B.

La matière 4 SHS Psychologie Médicale est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille GERARDIN

Enseignants de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille GERARDIN

Programme de la matière 4 SHS Psychologie Médicale :

- Normal et pathologique ; personnalité ; plaintes fonctionnelles
- Méthodes ; fonctionnement psychique et cognitif ; développement
- Développement suite ; l'adulte ; la personne âgée : les besoins selon les âges ; mort et deuil
- Relation soignant-soigné ; Être malade

5. Matière 5 Santé Publique (MMO B ; Pharmacie A/B)

La matière 5 SHS Santé Publique comporte un volume horaire total de **14 heures**, de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestre S1, S3 et S5. La matière 5 est destinée aux étudiants de L.AS souhaitant suivre l'option santé MMO B ou l'option santé Pharmacie A ou B.

La matière 5 SHS Santé Publique est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 5 SHS Santé Publique : Dr Joël LADNER

Enseignants de la matière 5 SHS Santé Publique : Dr Joël LADNER, Dr Marie-Pierre TAVOLACCI

Programme de la matière 5 SHS Santé Publique :

- Démographie et santé publique
- Épidémiologie
- Déterminants de santé
- Maladies chroniques
- Promotion et prévention en santé
- Organisation du système de santé
- Offre de soins
- Protection sociale et financement de la santé
- Santé mondiale, One Health, climat et santé

6. Matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines (MMO A/B)

La matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines comporte un volume horaire total de **10 heures**, dont **8 heures** de cours magistraux et **2 heures** d'enseignements dirigés, dispensés aux semestres S2, S4 et S6. La matière 6 est destinée aux étudiants de L.AS souhaitant suivre l'option santé MMO A ou B.

Responsable de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines : Pr Nathalie RIVES

Enseignants de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines : Pr Nathalie RIVES, Dr Christine RONDANINO, Dr Aurélie FERAILLE, Laura MOUTARD (ATER)

Programme de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines :

- Méiose
- Spermatogenèse/Maturation épидидymaire
- Ovogenèse/Folliculogenèse
- Fécondation
- Synthèse 1 (ED Reproduction humaine)
- Développement embryonnaire (semaine 1, 2 et implantation)
- Développement embryonnaire (semaine 3 et 4)
- Placenta (Développement et physiologie)
- Autres annexes embryonnaires (description et physiologie)
- Synthèse 2 (ED Embryologie humaine)

Tableau 1 : Synthèse des matières des Options Santé MMO A et B des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 ainsi que leur coefficient (Coef).

*Les matières 2, 4 et 5 MMO sont mutualisées avec les options santé Pharmacie A et B.

Matières	MMO A	Mutualisation MMO A et B	MMO B
Semestre 1			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5
Matière 3 MMO Biologie Cellulaire Humaine	16h Coef 2,5		
Matière 4* MMO SHS Psychologie Médicale	8h Coef 1	8h Coef 1	8h Coef 1
Matière 5* MMO SHS Santé Publique			14h Coef 2,5
Total S1	49h 6 ECTS Coef 6		47h 6 ECTS Coef 6
Semestre 2			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	15h Coef 2	18h Coef 2	18h Coef 2
Matière 2* MMO Physiologie Humaine	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5
Matière 6* MMO Reproduction et Embryologie Humaines	10h Coef 1,5	10h Coef 1,5	10h Coef 1,5
Total S2	50h 6 ECTS Coef 6		53h 6 ECTS Coef 6
Total général	99h 12 ECTS Coef 12		100h 12 ECTS Coef 12

C. Organisation et programme des enseignements des options santé Pharmacie A et B

En ce qui concerne les options santé Pharmacie,

- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 1 a accès soit à l'option santé Pharmacie A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) soit à l'option santé Pharmacie B (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques),
- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 2 a accès soit à l'option santé Pharmacie A, soit à l'option santé Pharmacie B,
- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 3 a accès soit à l'option santé Pharmacie A, soit à l'option santé Pharmacie B.

Le responsable pédagogique des options santé Pharmacie A et B des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 est le Professeur François ESTOUR.

Pour rappel, un cycle de licence comporte trois années et 6 semestres (S1 et S2 en L1, S3 et S4 en L2 et S5 et S6 en L3) :

- ⇒ Les enseignements des options santé Pharmacie A et B sont dispensés **en présentiel ou en e-learning** pour les étudiants de L.AS 1 au cours du S1 et du S2,
- ⇒ Les enseignements des options santé Pharmacie A et B sont dispensés **uniquement en e-learning** sous la forme de PODCASTS accessibles sur Universitice pour les étudiants de L.AS 2 au cours du S3 et du S4 de la L.AS 2 selon le planning proposé pour le S1 et le S2 des L.AS 1,
- ⇒ Les enseignements des options santé Pharmacie A et B sont dispensés **uniquement en e-learning** sous la forme de PODCASTS accessibles sur Universitice pour les étudiants de L.AS 3 au cours du S5 et du S6 de la L.AS 2 selon le planning proposé pour le S1 et le S2 des L.AS 1.

• Programme des options santé Pharmacie A et Pharmacie B des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Les matières dispensées dans les options santé Pharmacie A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) et B (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques) sont présentées ci-dessous. Certaines matières sont propres à chacune de ces options ; certaines matières sont mutualisées entre les options santé MMO A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) et B (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales) ; certaines matières sont mutualisées également entre les options santé Pharmacie A et B.

1. Matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie A/B ; MMO A/B)

La matière 1 Anatomie Générale Humaine comporte un volume horaire total de **10 heures** de cours magistraux (CM) uniquement, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 1** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans les **options santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B**.

La matière 1 Anatomie Générale Humaine est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS.

Responsable de la matière 1 Anatomie Générale Humaine (MMO A/B) : Pr Olivier TROST

Enseignants de la matière 1 Anatomie Générale Humaine (MMO A/B) : Pr Fabrice DUPARC, Pr Olivier TROST, Dr Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN.

Programme de la matière 1 Anatomie Générale Humaine (MMO A/B ; Pharmacie A/B) :

Semestre 1 (10 heures)

- **Anatomie générale humaine**
- ✓ Anatomie générale des os (ostéologie)
- ✓ Anatomie générale des articulations (arthrologie)
- ✓ Anatomie générale des muscles (myologie)
- ✓ Anatomie générale du système cardio-vasculaire (angiologie)
- ✓ Anatomie générale de l'appareil respiratoire (pneumologie)
- ✓ Anatomie générale du système nerveux (neurologie)
- ✓ Anatomie générale de l'appareil digestif (splachnologie)
- ✓ Anatomie générale de l'appareil urinaire (urologie)
- ✓ Anatomie générale de l'appareil reproducteur
- ✓ Anatomie générale du système lymphatique

2. Matière 2 Physiologie Humaine (Pharmacie A/B ; MMO A/B)

La matière 2 Physiologie Humaine comporte un volume horaire total de **25 heures** de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S2, S4 et S6. **La matière 2** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **les options santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B**.

La matière 2 Physiologie Humaine est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Anne-Marie LEROI

Enseignants de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Marie-Laure WELTER, Dr Nathalie CHASTAN, Dr Marie NETCHITAILO, Pr Anne-Marie LEROI, Dr Mireille CASTANET, Pr Guillaume GOURCEROL, Dr Abdeslam CHAGRAOUI, Pr Eric VERIN.

Programme de la matière 2 Physiologie humaine :

- Organisation générale du système nerveux
- Physiologie de la motricité et de la sensibilité
- Système nerveux végétatif
- Physiologie de la vigilance et du sommeil
- Physiologie de la douleur
- Physiologie de l'axe hypothalamo-hypophysaire
- Physiologie du stress
- Physiologie de la température corporelle
- Système de régulation homéostatique
- Physiologie cardio-vasculaire
- Physiologie générale de la respiration
- Physiologie du vieillissement
- Réponse physiologique au repas

3. Matière 3 Biochimie (Pharmacie A/B)

La matière 3 Biochimie comporte un volume horaire total de **7 heures**, dont **4 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés, dispensés **aux semestres S2, S4 et S6**. **La matière 3** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'**option santé Pharmacie A ou B**.

Responsable de la matière 3 Biochimie : Pr Isabelle DUBUS

Enseignants de la matière 3 Biochimie : Pr Isabelle DUBUS, Dr Cécile CORBIERE

Programme de la matière 3 Biochimie :

- Enzymologie

4. Matière 4 SHS Psychologie Médicale (Pharmacie A/B ; MMO A/B)

La matière 4 SHS Psychologie Médicale comporte un volume horaire total de **8 heures**, de cours magistraux uniquement, dispensés **aux semestres S1, S3 et S5**. **La matière 4** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans les **options santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B**.

La matière 4 SHS Psychologie Médicale est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille Gérardin

Enseignants de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille Gérardin

Programme de la matière 4 SHS Psychologie Médicale :

- Normal et pathologique ; personnalité ; plaintes fonctionnelles
- Méthodes ; fonctionnement psychique et cognitif ; développement
- Développement suite ; l'adulte ; la personne âgée : les besoins selon les âges ; mort et deuil
- Relation soignant-soigné ; Être malade

5. Matière 5 Santé Publique (MMO B ; Pharmacie A/B)

La matière 5 SHS Santé Publique comporte un volume horaire total de **14 heures**, de cours magistraux uniquement, dispensés **aux semestres S1, S3 et S5**. **La matière 5** est destinée aux étudiants de L.AS souhaitant suivre l'option santé MMO B ou l'option santé Pharmacie A ou B.

La matière 5 SHS Santé Publique est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 5 SHS Santé Publique : Dr Joël LADNER

Enseignants de la matière 5 SHS Santé Publique : Dr Joël LADNER, Dr Marie-Pierre TAVOLACCI

Programme de la matière 5 SHS Santé Publique :

- Démographie et santé publique
- Épidémiologie
- Déterminants de santé
- Maladies chroniques
- Promotion et prévention en santé
- Organisation du système de santé
- Offre de soins
- Protection sociale et financement de la santé
- Santé mondiale, One Health, climat et santé

6. Matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique (Pharmacie A)

La matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique comporte un volume horaire total de **13 heures** dont **10 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés, dispensés **aux semestres S2, S4 et S6**. **La matière 6** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'option Pharmacie A.

Responsable de la matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique : Dr Marine MALLETER

Enseignants de la matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique : Dr Marine MALLETER

Programme de la matière 6 Biologie Moléculaire et Génétique :

- Matériel génétique
- Réplication
- Transcription
- Traduction
- Réparation de l'ADN
- Régulation des gènes

7. Matière 7 Médicaments (Pharmacie A/B)

La matière 7 Médicament comporte un volume horaire total de **15 heures** dont **12 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés, dispensés **aux semestres S1, S3 et S5**. La matière 7 est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'option Pharmacie A ou B.

Responsable de la matière 7 Médicament : Dr Malika SKIBA

Enseignants de la matière 7 Médicament : Dr Malika SKIBA

Programme de la matière 7 Médicament :

- Réglementation pharmaceutique : statuts des médicaments et leurs règles de prescription et dispensation
- Principales voies d'administration des médicaments et leurs formes galéniques adaptées

8. Matière 8 Ecosystème (Pharmacie A)

La matière 8 Ecosystème comporte un volume horaire total de **9 heures** de cours magistraux, dispensés **aux semestres S2, S4 et S6**. La matière 8 est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'option Pharmacie A.

La matière 8 Ecosystème est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 8 Ecosystème : Dr Elizabeth CHOSSON

Enseignant de la matière 8 Ecosystème : Dr Elizabeth CHOSSON

Programme de la matière 8 Ecosystème :

- La cellule végétale
- Interactions des plantes avec leur environnement
- Environnement
- Biodiversité
- Biotechnologies végétales
- Notions de botanique générales des plantes à fleurs

9. Matière 9 Chimie (Pharmacie B)

La matière 9 chimie comporte un volume horaire total de **22 heures** dont **16 heures** de cours magistraux et **6 heures** d'enseignements dirigés, dispensés **aux semestres S2, S4 et S6**. La matière 9 est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'option Pharmacie B.

Responsable de la matière 9 Chimie : Pr François ESTOUR

Enseignant de la matière 9 Chimie : Pr François ESTOUR, Dr Thomas CASTANHEIRO

Programme de la matière 9 Chimie :

- Notions principales de chimie organique
- Les fonctions en chimie organique - Incidence sur la réactivité
- Méthodes spectrales - Identification des composés organiques

Tableau 3 : Synthèse des matières des Options Santé Pharmacie A et B des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3, et leur coefficient (Coef).

*La matière 5 Pharmacie des options santé Pharmacie A et B est mutualisée avec les options santé MMO A et MMO B.

*Les matières 2 et 4 Pharmacie des options santé Pharmacie A et B sont mutualisées avec les options santé MMO A et B.

Matières	Pharmacie A	Mutualisation Pharmacie A et B	Pharmacie B
Semestres 1, 3 et 5			
Matière 1 Pharmacie Anatomie Générale Humaine	10h Coef 1	10h Coef 1	10h Coef 1
Matière 4* Pharmacie SHS Psychologie Médicale	8h Coef 1	8h Coef 1	8h Coef 1
Matière 5* Pharmacie Santé Publique	14h Coef 2	14h Coef 2	14h Coef 2
Matière 7 Pharmacie Médicaments	15h Coef 2	15h Coef 2	15h Coef 2
Total S1	47h 6 ECTS		47h 6 ECTS
Semestres 2, 4 et 6			
Matière 2* Pharmacie Physiologie Humaine	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5	21h Coef 2,5
Matière 3 Pharmacie Biochimie	7h Coef 1	7h Coef 1	7h Coef 1
Matière 6 Pharmacie Biologie Moléculaire et Génétique	13h Coef 1,5		
Matière 8 Pharmacie Ecosystème	9h Coef 1		
Matière 9 Pharmacie Chimie			22h Coef 2,5
Total S2	55h 6 ECTS		50h 6 ECTS
Total général	102h 12 ECTS		97h 12 ECTS

D. Modalités de contrôle des connaissances et des Compétences (MCCC) des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B et validation des options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Ce chapitre décrit l'organisation et la validation du contrôle des connaissances des options santé MMO A et B, Pharmacie A et B des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

1. Dispositions générales

Le contrôle des connaissances est organisé en contrôle continu intégral et fait l'objet de quatre périodes d'examens. Deux contrôles continus seront organisés au cours du S1, S3 ou S5 et au cours du S2, S4 ou S6.

Le calendrier des examens est porté à la connaissance des étudiants. Les dates prévisionnelles des CC1 et CC2 du S1, S3 ou S5 et S2, S4 ou S6 de la première session d'examens et des épreuves de la deuxième session d'examens sont fournies en annexe à la fin de ce document.

Les épreuves peuvent, selon le cas, comporter des questions à réponse unique (QRU), des questions à réponses multiples (QRM), des exercices (schémas ou tout autre type de questions...).

Les épreuves portent sur l'enseignement dispensé en cours magistraux (présentiel et/ou support numérique) et en enseignements dirigés. Chacune des matières des UE de l'option santé considérée est sanctionnée par une note sur 20, affectée d'un coefficient pour le calcul de la moyenne de l'UE de chacun des semestres.

Les épreuves des examens sont organisées en format numérique sur tablette sauf avis contraire.

2. Constitution des sujets d'examens

L'enseignant responsable de chacune des matières a la responsabilité de centraliser l'ensemble des questions de l'épreuve de sa matière en format numérique sur Universitice. Il organise la réunion de validation des questions en présence des enseignants de sa matière avant validation définitive du sujet de son épreuve auprès du responsable numérique TICE de l'UFR santé (Noémie Dufourd).

Les étudiants sont évalués sur les enseignements dispensés au sein de l'UFR Santé de Rouen qui constituent la référence pour les examens. Cependant, chaque enseignant a la liberté de poser des questions qui visent à tester la capacité déductive de l'étudiant et son aptitude à la synthèse, au-delà des connaissances de base dispensées dans les cours magistraux et les enseignements dirigés. Le futur professionnel de santé doit être apte à utiliser ses connaissances dans des conditions inhabituelles. De plus, des prérequis enseignés au S1, S3 ou S5 et utilisés lors de cours du S2, S4 ou S6 peuvent être évalués aux examens du S2, S4 ou S6.

Les candidats peuvent être autorisés à utiliser une **calculatrice** pour certaines matières. Cette autorisation sera confirmée au début de chacune des épreuves des matières concernées en fonction des questions proposées.

Tableau 4 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chacune des UE des options santé MMO A et B des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3

MCC options santé MMO A et B			
Matières	MMO A	Mutualisation MMO A et B	MMO B
Semestres 1, 3 et 5			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	QRM – QRU – Exercices...		
Matière 3 MMO Biologie Cellulaire Humaine	QRM – QRU – exercices...		
Matière 4* MMO SHS Psychologie Médicale	QRM – QRU – Exercices...		
Matière 5* MMO Santé Publique	QRM – QRU – Exercices...		
Semestres 2, 4 et 6			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	QRM – QRU – Exercices...		
Matière 2* MMO Physiologie Humaine	QRM – QRU – Exercices...		
Matière 6 MMO Reproduction et Embryologie Humaines	QRM – QRU – Exercices...		

Tableau 5 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chacune des UE des options santé Pharmacie A et B des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

MCC options Pharmacie A et B			
Matières	Pharmacie A	Mutualisation Pharmacie A et B	Pharmacie B
Semestres 1, 3 et 5			
Matière 1* Pharmacie Anatomie Générale Humaine	QRM – QRU – Exercices...		
Matière 4* Pharmacie SHS Psychologie Médicale	QRM – QRU – Exercices...		
Matière 5* Pharmacie SHS Santé Publique	QRM – QRU – Exercices...		
Matière 7 Pharmacie Médicament	QRM – QRU – Exercices...		
Semestres 2, 4 et 6			
Matière 2* Pharmacie Physiologie Humaine	QRM – QRU – Exercices...		
Matière 3 Pharmacie Biochimie	QRM – QRU – Exercices...		
Matière 6 Pharmacie Biologie Moléculaire et Génétique	QRM – QRU – Exercices...		
Matière 8 Pharmacie Ecosystème	QRM – QRU – Exercices...		
Matière 9 Pharmacie Chimie			QRM – QRU – Exercices...

QRM : Questions à réponses multiples - QRU : Question à réponse unique

3. Validation des options santé

Pour la validation de l'option santé MMO A en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 3 MMO « Biologie Cellulaire Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2 MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaines ».

Pour la validation de l'option santé MMO B en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 MMO « Santé Publique ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2 MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaines ».

Pour la validation de l'option santé Pharmacie A en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 4 Pharmacie « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 Pharmacie « Santé Publique »,
- Matière 7 Pharmacie « Médicaments ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 2 Pharmacie « Physiologie Humaine »,
- Matière 3 Pharmacie « Biochimie »,
- Matière 6 Pharmacie « Biologie Moléculaire et Génétique »,
- Matière 8 Pharmacie « Ecosystèmes ».

Pour la validation de l'option santé Pharmacie B en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 4 Pharmacie « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 Pharmacie « Santé Publique »,
- Matière 7 Pharmacie « Médicaments ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 2 Pharmacie « Physiologie Humaine »,
- Matière 3 Pharmacie « Biochimie »,
- Matière 9 Pharmacie « Chimie ».

Pour la validation de l'option santé MMOP en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 vont dépendre de la licence considérée et sont mentionnées ci-dessous :

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOA et Pharmacie A

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 MMO « SHS Santé Publique ».
- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 4 Pharmacie « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 Pharmacie « Santé Publique »,
- Matière 7 Pharmacie « Médicaments ».

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOB et Pharmacie B

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 MMO « SHS Santé Publique ».
- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 4 Pharmacie « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 Pharmacie « Santé Publique »,
- Matière 7 Pharmacie « Médicaments ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOA et Pharmacie A

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 MMO « SHS Santé Publique »,
- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 4 Pharmacie « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 Pharmacie « Santé Publique »,
- Matière 7 Pharmacie « Médicaments ».

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOB et Pharmacie B

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2 MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaines ».
- Matière 2 Pharmacie « Physiologie Humaine »,
- Matière 3 Pharmacie « Biochimie »,
- Matière 8 Pharmacie « Ecosystèmes »,
- Matière 9 Pharmacie « Chimie ».

Nota bene :

Pour valider l'UE de l'option santé de chacun des semestres, l'étudiant doit avoir effectué une inscription pédagogique dans l'option santé considérée et avoir composé dans toutes les matières de l'UE de l'option santé considérée (**la même option santé pour chacun des semestres**).

Cette inscription pédagogique dans une option santé (MMO, ou P, ou MMOP) au plus tard le 29 septembre 2023 sauf avis contraire.

Les étudiants ayant validé leur inscription pédagogique dans l'UE MMOP peuvent choisir de conserver uniquement l'une des deux options santé MMO ou P. Dans ce cas, ils auront jusqu'au 14 Novembre 2023 sauf avis contraire pour renoncer à leur inscription dans l'une des options santé au maximum, comme mentionné précédemment. Ainsi, un étudiant est donc obligé de valider au S2, S4 ou S6 l'UE de l'option santé retenue au S1, S3 ou S5 (soit MMO ou P, soit MMOP).

En L.AS 1, les ECTS de l'option santé sont répartis sur les deux semestres de la L.AS 1 et s'acquiert (ou non) sur la base du calcul de la moyenne à l'année. L'étudiant acquiert donc soit 0, soit 12 ECTS de l'option santé.

Une session de deuxième chance sera proposée aux étudiants de L.AS 1 qui souhaitent améliorer leurs résultats dans les UE de l'option santé pour validation de leur semestre ou leur année de licence. Une session de deuxième chance est organisée à la fin de chacun des semestres après le CC1 et le CC2. Un(e) étudiant(e) qui participe à une ou deux session(s) de deuxième chance des UE de l'option santé ne respectera plus les conditions d'un dossier recevable pour accéder aux formations MMOP durant l'année considérée.

⇒ Pour un étudiant de L.AS 1 qui fait valoir sa candidature aux formations MMOP

La note obtenue aux examens de chacun des semestres dans les UE de l'option santé choisie par l'étudiant sera prise en compte séparément de l'ensemble des notes obtenues par l'étudiant dans les autres UE de la licence considérée pour candidater dans la (les) formation(s) MMOP choisie(s). Les modalités d'intégration des notes et des ECTS des UE de l'option santé, la validation de chacun des semestres de la licence et de l'année de licence elle-même sont définies par le contrat pédagogique spécifique à chacune des licences hébergeant une L.AS.

Nota Bene. L'étudiant qui souhaite candidater aux formations MMOP doit avoir obtenu une moyenne $\geq 10/20$ à l'option santé en première session d'examens et validé son année de licence au cours de l'année dans le cadre des examens de contrôle continu intégral et en première session d'examens dans les autres cas.

L'étudiant ne peut pas utiliser la session de deuxième chance pour améliorer les résultats de son option santé.

⇒ Pour un étudiant de L.AS 1 qui ne fait pas valoir sa candidature aux formations MMOP

Les UE de l'option santé ne comportent pas de note éliminatoire pour la validation de l'année de licence. La validation de la licence nécessite d'obtenir une moyenne $\geq 10/20$ toutes UE confondues. Les notes obtenues dans les UE d'une option santé peuvent, dans cette situation, bénéficier du dispositif de compensation des UE qui permettrait à l'étudiant de rattraper une note inférieure à la moyenne dans l'une ou les deux UE de l'option santé par une note supérieure à la moyenne dans une autre UE de la licence pour valider l'année de licence.

L'étudiant peut utiliser la session de deuxième chance pour améliorer les résultats de son option santé.

Un étudiant de L.AS 1 ayant recours à la session de deuxième chance pour améliorer les résultats d'une ou des deux UE de l'option santé doit repasser en session de deuxième chance les épreuves de l'ensemble des matières de la ou les UE de l'option santé considérée(s). Les notes des épreuves repassées en session de deuxième chance se substituent à celles de la première session. La validation de chaque UE de l'option santé repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale des matières de l'UE de l'option santé $\geq 10/20$).

⇒ Cas particulier des étudiants inscrits dans l'option santé MMOP

Pour les étudiants inscrits dans l'UE MMOP, les notes obtenues dans les UE du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 seront calculées à partir de la moyenne des notes affectées de leur coefficient de toutes les matières relevant de l'option MMO (A ou B selon la L.AS considérée) et de l'option P (A ou B selon la L.AS considérée) à chaque semestre.

En L.AS 2,

- les étudiants ayant déjà validé les ECTS de l'option santé en L.AS1 ou en PASS durant une année précédente, pourront :
 - conserver toutes les notes de l'option santé obtenues précédemment qui seront prises en compte par le jury pour l'accès aux études de santé,
 - ou améliorer toutes les notes de l'option santé obtenue précédemment en effectuant une nouvelle inscription pédagogique dans ces UE déjà acquises, afin d'essayer d'améliorer toutes leurs notes de l'option santé. Celles-ci seront retenues par le jury pour l'accès aux études de santé.
 - et/ou faire une inscription pédagogique dans une autre option santé non validée précédemment.
- Les étudiants n'ayant pas validé les ECTS des UE de l'option santé en année(s) antérieure(s), s'inscriront dans ces UE santé pour les valider (12 ECTS). Ces ECTS viendront s'ajouter aux 60 ECTS de l'année universitaire en cours. Dans ce cas, la validation de l'année se fera sur la base des 60 ECTS (moyenne de l'ensemble des UE de la licence "disciplinaire") et le calcul de la moyenne pour accéder aux formations MMOP se fera sur la base de l'ensemble des UE suivies, à savoir 60 ECTS de la Licence + 12 ECTS de l'option santé,

Soit $0,8 \times$ (Moyenne obtenue de la licence de l'année en cours dans le cadre des examens de contrôle continu intégral et en première session d'examens dans les autres cas)
+ $0,2 \times$ (Moyenne obtenue en première session d'examen de l'option santé de l'année en cours).

La même règle de calcul sera utilisée pour les étudiants de L.AS 2 ou de L.AS 3 conservant les notes obtenues dans les UE de l'option santé en années antérieures.

Aucune session de deuxième chance ne sera proposée aux étudiants de L.AS 2 qui n'ont pas validé les UE de l'option santé de l'année en cours.

En L.AS 3,

- les étudiants ayant déjà validé les ECTS de l'option santé en L.AS1, L.AS 2 ou du PASS en année(s) antérieure(s), pourront :
 - conserver toutes les notes de l'option santé obtenues précédemment qui seront prises en compte par le jury pour l'accès aux études de santé,
 - ou améliorer toutes les notes de l'option santé obtenue précédemment en effectuant une nouvelle inscription pédagogique dans ces UE déjà acquises, afin d'essayer d'améliorer toutes leurs notes de l'option santé. Celles-ci seront retenues par le jury pour l'accès aux études de santé.
 - et/ou faire une inscription pédagogique dans une autre option santé non validée précédemment.

Les étudiants n'ayant pas validé les ECTS des UE de l'option santé en année(s) antérieure(s), s'inscriront dans ces UE santé pour les valider (12 ECTS). Ces ECTS viendront s'ajouter aux 60 ECTS de l'année universitaire en cours. Dans ce cas, la validation de l'année se fera sur la base des 60 ECTS (moyenne de l'ensemble des UE de la licence "disciplinaire") et le calcul de la moyenne pour accéder aux formations MMOP se fera sur la base de l'ensemble des UE suivies, à savoir 60 ECTS de la Licence + 12 ECTS de l'option santé,

Soit $0,8 \times$ (Moyenne obtenue de la licence de l'année en cours dans le cadre des examens de contrôle continu intégral et en première session d'examens dans les autres cas)

+ $0,2 \times$ (Moyenne obtenue en première session d'examen de l'option santé de l'année en cours).

La même règle de calcul sera utilisée pour les étudiants de L.AS 2 ou de L.AS 3 conservant les notes obtenues dans les UE de l'option santé en années antérieures.

Aucune session de deuxième chance ne sera proposée aux étudiants de L.AS 3 qui n'ont pas validé les UE de l'option santé de l'année en cours.

Nous attirons votre attention sur les points suivants concernant les étudiants de L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 souhaitant candidater dans les formations MPOM :

- la validation de l'option santé requiert une moyenne générale au moins égale à 10/20 calculée à partir des notes obtenues dans les matières affectées de leur coefficient dans chacune des UE du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 de l'option santé (MMO ou P ou MMOP) en première session d'examens.
- une compensation entre les notes obtenues dans les UE du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 de l'option santé est possible,
- une moyenne $< 10/20$ obtenue dans une option santé calculée à partir de la moyenne des notes affectées de leur coefficient obtenues dans chacune des UE de l'option santé (MMO ou P ou MMOP) du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 ne permet pas à l'étudiant d'avoir une candidature recevable pour accéder au premier et au second groupe d'épreuves donnant accès aux formations MMOP.

4. Dispositions spécifiques relatives aux options santé intéressant les étudiants de L.AS 2 et L.AS 3

Plusieurs scénarios sont proposés pour les étudiants issus de PASS, L.AS 1 ou L.AS 2 inscrits respectivement en L.AS 2 ou L.AS 3 concernant l'option santé et sa validation :

- Conserver l'ensemble des notes obtenues les années antérieures dans les UE de spécialisation (MMOK ou P) du PASS ou dans les UE de l'option Santé (MMO A ou B, Pharmacie A ou B) de L.AS1 ou L.AS 2 ou dans les UE de l'option santé MMOC ou Pharmacie C (L.AS 2 SPS 2021-2022) et ne pas passer les examens des UE de l'option Santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B de l'année en cours sous réserve d'avoir obtenue une moyenne à l'année de l'option santé en PASS ou L.AS 1 ou L.AS 2 supérieure ou égale à 10/20 calculée à partir des notes du S1 ou S3 et du S2 ou S4 de l'option santé. Il en va de même l'option MMOP. Ainsi, la moyenne à l'année de l'option santé du PASS ou de L.AS 1 ou de L.AS 2 sera prise en considération lors de la L.AS 2 ou la L.AS 3 pour la candidature aux formations MPOM.
- Passer les examens des UE de l'option santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B ou MMOP pour essayer d'améliorer les résultats obtenus dans les UE de l'option santé. Dans ce cas ; seules les notes de l'année en cours seront prises en considération pour la validation des UE de l'option santé,
- Choisir de valider l'option santé Pharmacie ou l'option santé MMO, si l'autre option santé a été validée l'année précédente. Si l'étudiant valide sur deux ans les deux options santé, il pourra d'emblée candidater à l'ensemble des formations MMOP et être classé, le cas échéant, dans l'ensemble de ces formations à l'issue du premier groupe d'épreuves. La moyenne de l'option santé de la L.AS 2 ou de la L.AS 3 sera calculée à partir de la moyenne des notes obtenues dans les deux options santé Pharmacie et MMO (celle de l'année en cours et celle de l'année antérieure),
- Choisir une autre option santé (année n) sans retenir l'option santé de l'année précédente (année n-1 ou n-2), (Pharmacie si MMOK en PASS, ou MMO en L.AS 1 ou L.AS 2, MMO si Pharmacie en PASS, L.AS 1 ou L.AS 2). La moyenne de l'option santé de la L.AS 2 ou de la L.AS 3 sera calculée à partir des notes obtenues dans les UE de l'option santé Pharmacie et MMO affectées de leurs coefficients de l'année n.
- Les étudiants de L.AS 2 ou L.AS 3 n'ayant validé aucune option santé, n'ont pas d'autre choix que de valider l'option santé MMO ou P voire l'option MMOP en fonction de la ou les formation(s) MMOP vers laquelle (lesquelles) ils souhaitent candidater.

Une inscription en ligne sera proposée aux étudiants inscrits en L.AS 2 et L.AS 3 afin de connaître leur choix quant aux différents scénarios mentionnés ci-dessus.

Pour les étudiants de L.AS 2 ou de L.AS 3 issus du PASS ou de L.AS 1 ou de L.AS 2, ayant choisi de valider à nouveau l'option santé MMO, ou P ou MMOP ou issus de L1 ou L2 devant valider l'option santé MMO, ou P ou MMOP, l'organisation du contrôle des connaissances et des compétences, la constitution des sujets d'examen et la validation du contrôle de connaissances et compétences s'effectueront selon les mêmes modalités que celles proposées dans les dispositions générales du présent chapitre pour les étudiants de L.AS 1.

Calendrier et durée prévisionnelle des épreuves d'examens des options santé (MMO A et B - Pharmacie A et B)**L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3****Année Universitaire 2023 - 2024****Semestres 1, 3 et 5****A partir de 13h30**

Contrôle continu 1	Vendredi 15 Décembre 2023	Durée épreuve	Options
Epreuve 1	Psychologie Médicale	40 minutes	MMOA + MMOB + PA + PB
Epreuve 2	Santé Publique	60 minutes	MMOB + PA + PB
Epreuve 3	Médicaments	60 minutes	PA + PB
Contrôle continu 2	Vendredi 5 Janvier 2024	Durée épreuve	Options
Epreuve 1	Anatomie Humaine	60 minutes	MMOA + MMOB
Epreuve 2	Biologie Cellulaire Humaine	60 minutes	MMOA
Epreuve 3	Anatomie Générale Humaine	40 minutes	PA + PB

**Calendrier et durée prévisionnelle des épreuves d'examens des options santé (MMO A et B - Pharmacie A et B)
L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3
Année Universitaire 2023 - 2024**

**Semestres 2, 4 et 6
A partir de 13h30**

Contrôle continu 1	Vendredi 26 Avril 2024	Durée épreuve	Options
Epreuve 1	Physiologie Humaine	60 minutes	MMO + MMOB + PA + PB
Epreuve 2	Biochimie	30 minutes	PA + PB
Contrôle continu 2	Vendredi 17 Mai 2024	Durée épreuve	Options
Epreuve 1	Anatomie Humaine	60 minutes	MMOA + MMOB
Epreuve 2	Reproduction et Embryologie Humaines	40 minutes	MMOA + MMOB
Epreuve 3	Biologie moléculaire Génétique	40 minutes	PA
Epreuve 4	Ecosystèmes	30 minutes	PA
Epreuve 5	Chimie	60 minutes	PB

Les épreuves (3+4) et 5 du CC2 du S2 auront lieu en parallèle.

**Calendrier et durée prévisionnelle des épreuves d'examens des options santé (MMO A et B - Pharmacie A et B)
L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3
Année Universitaire 2023 - 2024**

Session de deuxième chance (uniquement pour les étudiants en L.AS 1)

**Dates à définir ultérieurement
A partir de 13h30**

Deuxième chance (S1)	Date à définir	Durée épreuve	Options
Epreuve 1	Psychologie Médicale	10 minutes	MMOA+ MMOB + PA + PB
Epreuve 2	Santé Publique	15 minutes	MMOA + MMOB + PA + PB
Epreuve 3	Anatomie Humaine	15 minutes	MMOA+ MMOB
Epreuve 4	Biologie cellulaire Humaine	10 minutes	MMOA
Epreuve 5	Anatomie Générale Humaine	10 minutes	PA + PB
Epreuve 6	Médicaments	15 minutes	PA +PB
Deuxième chance (S2)	Date à définir	Durée épreuve	Options
Epreuve 1	Physiologie Humaine	15 minutes	MMOA + MMOB + PA + PB
Epreuve 2	Reproduction et Embryologie Humaines	10 minutes	MMOA + MMOB + PA + PB
Epreuve 3	Anatomie Humaine	15 minutes	MMOA+ MMOB
Epreuve 4	Biochimie	15 minutes	PA + PB
Epreuve 5	Biologie moléculaire Génétique	15 minutes	PA
Epreuve 6	Ecosystèmes	10 minutes	PA
Epreuve 7	Chimie	15 minutes	PB

Annexe

Modalités pratiques de déroulement des examens (sauf dispositions dérogatoires notamment pour les étudiants en situation de handicap) des options santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B

- L'UFR Santé de Rouen organise les épreuves sanctionnant les UE des options santé MMO A ou B et Pharmacie A ou B des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 pour les étudiants inscrits à l'Université de Rouen et l'Université du Havre :
 - o Les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 à l'Université de Rouen sur les sites de Rouen, de Mont-Saint Aignan, et du Madrillet passent les épreuves des examens des options santé MMO A ou B et Pharmacie A ou B sur le site de l'UFR Santé de l'Université de Rouen,
 - o Les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 Sciences de la Vie à l'Université de Rouen sur le site d'Evreux passeront les épreuves des examens des options santé MMO A ou B et Pharmacie A ou B sur le site d'Evreux ;
 - o Les étudiants inscrits en L.AS 1 Chimie-Sciences de la Vie, L.AS 1 Economie Gestion, L.AS 2 Chimie, L.AS 2 Sciences de la Vie, L.AS 2 Economie Gestion, L.AS 3 Chimie, L.AS 3 Sciences de la Vie et L.AS 3 Economie Gestion à l'Université Le Havre passeront les épreuves des examens des options santé MMO A ou B et Pharmacie A ou B sur le site de l'Université le Havre.
- Pour participer aux épreuves de l'examen des options santé MMO A ou B et Pharmacie A ou B des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3, l'étudiant doit être inscrit dans la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 et la ou les option(s) santé considéré(es). Il lui revient de s'en assurer,
- L'étudiant doit organiser son propre transport pour l'amener sur le site des examens. Aucun moyen de transport spécifique ne sera mis à disposition,
- L'étudiant se présente personnellement avec sa **Léocarte** et émarge avant d'accéder à la salle d'examen. Il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) et d'un certificat de scolarité. **Sans ces pièces administratives, l'entrée dans la salle d'examen lui sera refusée, et il ne pourra pas composer. Cela l'exclura automatiquement du processus de recrutement des étudiants en santé à l'issue de la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS3,**
- L'étudiant se présente dans la salle d'examen 30 minutes avant le début des épreuves,
- L'étudiant n'utilise que les documents et matériels expressément autorisés,
- La Léocarte doit être déposée sur la table d'examen pendant toute la durée des épreuves,
- L'étudiant ne doit pas être en possession de sacs, porte-documents, pochettes ou tout autre matériel susceptible de contenir des cours ou informations équivalentes pendant la durée des épreuves,
- L'étudiant doit se présenter et composer visage et oreilles découverts (sauf consignes sanitaires spécifiques). L'utilisation de dispositifs intra-auriculaires (y compris boules Quiès® ou autres) est interdite,
- Les téléphones portables et tout autre matériel informatique connecté sont interdits dans la salle d'examen (montres, lunettes...). Consulter un téléphone portable ou un smartphone, **y compris pour consulter l'heure**, est strictement interdit, et fera l'objet d'un procès-verbal et d'une saisine de la commission disciplinaire de l'université,
- L'étudiant doit s'installer à la place qui lui aura été attribuée,
- L'étudiant doit utiliser uniquement la tablette numérique et les documents mis à sa disposition par l'administration,
- Une vérification de la conformité des calculatrices sera effectuée avant les épreuves autorisant leur utilisation (cf. supra),
- L'observance stricte des consignes données par le responsable de l'épreuve est de mise,
- L'étudiant doit impérativement remettre la tablette numérique(ou sa copie et/ou grille à lecture optique) aux surveillants à la fin des épreuves,
- L'étudiant n'est autorisé à composer qu'entre les signaux de début et de fin de l'épreuve, donnés par le responsable de l'épreuve. Toute anomalie constatée en dehors de la période impartie fera l'objet d'un procès-verbal et pourra donner lieu à une procédure disciplinaire,
- L'étudiant qui demande à quitter provisoirement la salle sera obligatoirement accompagné par un surveillant.

Pré-jury d'examen

Le pré-jury d'examen des options santé des L.AS a pour objectif d'assurer la validation des sujets des épreuves de chacune des matières de chaque UE et à l'issue des épreuves d'arrêter les notes attribuées aux étudiants. Le pré-jury est présidé par les responsables pédagogiques des options santé des L.AS. Les pré-jurys de première session et de la session de seconde chance sont composés des responsables des options santé des L.AS. Le pré-jury détermine le niveau de connaissances requis pour chaque matière de l'option santé après avis et accord des responsables des matières.

Le pré-jury transmet au président du jury de chacune des Licences hébergeant une L.AS 1 ou L.AS 2 ou L.AS 3 les résultats obtenus dans l'UE de l'option santé de chacun des semestres avant la réunion du jury de la L.AS considérée. Aucune modification ne pourra être apportée à la note attribuée par le pré-jury des options santé.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par le pré-jury des options santé MMO et Pharmacie des L.AS et le jury des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui aurait pu desservir l'étudiant. Nul correcteur n'est tenu d'indiquer le détail des points obtenus en annotant la copie d'un candidat ou en commentant les résultats de l'épreuve effectuée sur tablette numérique. Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une note qu'il estime inadaptée et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Le jury des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 valide les conditions d'admission en année supérieure de la licence hébergeant la L.AS tenant compte des dispositions du contrat pédagogique propre à chacune des licences. Cependant, Le jury des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 ne peut pas définir les conditions d'accès aux formations MMOP.

Les crédits ECTS obtenus dans les options santé des L.AS 1 seront totalement inclus dans le parcours de formation conduisant au diplôme national de licence hébergeant la L.AS 1.

Droit de consultation des copies d'examens

La copie constitue un document administratif au sens de la loi du 17 juillet 1978 : à ce titre, tout candidat a droit à communication de sa (ses) propre(s) copie(s). L'article 6 de la loi précise que le document administratif qui porte une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique n'est communicable qu'à l'intéressé. Pour éviter les atteintes à la souveraineté du jury et à sa liberté d'appréciation, celui-ci n'a pas à communiquer ses critères de correction.

Tout étudiant qui désire une révision de ses copies ou grilles de réponses des épreuves des options santé MMO, Pharmacie ou MMOP des L.AS doit en faire la demande par écrit à Monsieur le Doyen de l'UFR Santé, et l'adresser au service de la scolarité en respectant les dates limites de dépôt qui seront fixées. Le courrier devra comporter un numéro de téléphone et une adresse, valides auxquels l'étudiant pourra être joint. Les demandes faites par téléphone ou courrier électronique ne seront pas prises en considération.

Une fois l'analyse des recours faite, une réponse écrite parviendra à l'étudiant concerné. En aucun cas, il ne lui sera communiqué la grille de correction. Aucune demande de recours sur les résultats des épreuves du premier semestre ne sera acceptée lors de la publication des résultats des épreuves du deuxième semestre.